L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 2 JUILLET 1889.


## PETITES ANNONCES.

### A VENDRE.

A VENDRE—La boulangerie de [illegible] coin des rues Villeré et Français. [illegible]

A VENDRE—2 belles et jeunes juments par B. Pierce, aux [illegible] [illegible]

A VENDRE—Une grande [illegible] coin des rues [illegible] [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le [illegible] jour d'avril 1889, jugement a été rendu en cette cour, dans l'affaire ci-dessus et dans les termes et chiffres suivants, à savoir : Interdiction de Rosie Righter, No 25,760. Division "C". [illegible]

Jugement rendu le 23 avril 1889.
Jugement signé le 26 avril 1889.
Signé : F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-sixième jour de juin de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.
HUGHES J. LAVERGNE, Député Greffier.
2 juil—2 6 11

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles G. Nathan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,948—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par George McD. Nathan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 juin—20 juil 5 9

Succession de A. Prados, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,909—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Félix Rauzel, tuteur datif de la mineure Emma Prados, et comme tel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 juin—20—juil 5,9

Succession de John D. Reel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,097—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Briget Ford, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26, 30, 5 juillet

Succession de A. J. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,311—Division A.—Attendu que Mme Cath. E. Shaw (née Donovan) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu A. J. Shaw, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

Succession de Mme Elizabeth Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 25,242—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Phillip Kassel, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil.

Succession de Myra Clark Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,135.—Division "B".—Attendu que Sylvester P. Walmsley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Myra Clark Gaines, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23 28—3 juil

## AVIS AUX CREANCIERS.

J. W. H. Eckert vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,268.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John Bastian, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 juillet—2,6,11

M. Goodwin & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,935—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le second compte et tableau de distribution présentés par O. Morrisonnaux, syndic des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23juin—23 28—3juil.

Horace J. Andrus vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,796—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. J. Aleix, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27juin—27—2 6 juil.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,[illegible]—Division B.—J. W. H. Eckert vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que le susdit failli [illegible] J. William H. Eckert, soit et il est par le présent accepté par la Cour [illegible] qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par-devant Félix J. Dreyfous, notaire, à son bureau, No 21 Passage de la Bourse, en cette ville, jeudi, le 11ème jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, [illegible] [illegible]
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
[illegible], Député Greffier.
15juin—[illegible] 12 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,176—Division B—D. J. Searcy & Co. vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de D. J. Searcy & Co., et David J. Searcy et John A. McLean, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau No 22 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, LUNDI, le 8ème jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Bernard McCloskey, Ecr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juin—6 20 27—3 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,631—Division E—Ferdinand Kirchner vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que les créanciers du failli [illegible] soient convoqués [illegible] Ferdinand Kirchner, notaire, le MERCREDI, 10 juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'[illegible] les termes et les conditions de la vente des biens [illegible] [illegible]
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 juin—[illegible] 10 juil

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible] Weber vs ses créanciers—No [illegible]—Division B—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable [illegible] Weber soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, MERCREDI, 10 juillet 1889, à 11 heures a. m. dans le but de [illegible]
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 juin—28 au 10 juil


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
Sa charte de la Compagnie a été votée, par un vote populaire immense, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous faits en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
A
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUILLET 1889

# GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars ; Demi-Billet $10 ; Quart de Billet $5 00 ; Dixième de Billet $2 00 ; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de .. | $300,000, sont | $300,000 |
| 1 Lot de .. | 100,000 ...... | 100,000 |
| 1 Lot de .. | 50,000 ...... | 50,000 |
| 1 Lot de .. | 25,000 ...... | 25,000 |
| 2 Lots de .. | 10,000 ...... | 20,000 |
| 5 Lots de .. | 5,000 ...... | 25,000 |
| 25 Lots de .. | 1,000 ...... | 25,000 |
| 100 Lots de .. | 500 ...... | 50,000 |
| 200 Lots de .. | 300 ...... | 60,000 |
| 500 Lots de .. | 200 ...... | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION :

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de ... | $500, sont ...... | $50,000 |
| 100 Lots de ... | $300, .. ...... | 30,000 |
| 100 Lots de ... | $200, .. ...... | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $100, | ...... | $99,900 |
| 999 Lots de $100, | .. ...... | 99,900 |

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. [illegible]

IMPORTANT.

[illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible]


# L'ABEILLE

DE LA

# Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

## ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Un mois | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

# L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales ;

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73......CHARTRES......73

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael McQuade vs. Wm. J. Wood-[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Cinq terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 10, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 22 décembre 1870. Les dits terrains mesurent chacun trente (30) pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur [illegible] entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville, avec les droits, [illegible] [illegible] et demande à un mercredi de terre, [illegible] (30) pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 13, 14, 15, dans le carré d'îlot borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 22 décembre 1870, chacun, trente (30) pieds de façade sur Arabella, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq (105) pieds. Le terrain 13 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte pardevant H. E. Kee, notaire, le 20 janvier 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Argent comptant, une somme suffisante à payer la [illegible] du demandeur, soit dix-huit cent dollars ($1800) avec les intérêts de huit pour cent par an à partir du 20 janvier 1887 jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent honoraires d'avocat ; un dollar pour protêt et les frais de procès ainsi que toutes les taxes dues sur ladite propriété.
2° L'acquéreur assumera le paiement d'une balance à crédit de dix à [illegible] ($1,801) dollars soumis par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, sous la date du 20 janvier 1887 payable trois ans après cette date, avec intérêt de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur [illegible] un acte passé pardevant H. E. Kee, notaire, le 20 janvier 1887 ; l'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte hypothécaire ci-dessus quant aux honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.
Et en cas que le prix offert pour la propriété, après déduction faite des honoraires, frais et taxes au comptant, soit moindre que le montant de la réclamation du demandeur [illegible] [illegible] réunis et du billet à assumer comme il est décrit plus haut, alors, après le paiement des dits honoraires, frais et taxes comptant, l'acquéreur, payera comptant la somme au pro rata dûment à la réclamation du demandeur et d'assumer le dit billet décrit plus haut, conséquemment pour le montant au pro rata échéant au même.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juil—2 9 16 23 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, située [illegible] l'encoignure des rues Rampart et Français, dans l'îlot borné par les dites rues et les rues Bourgogne et Union.

M. Neil vs. Joseph Gunderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 27,214—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Marigny, dans l'îlot No 270, borné par les rues Rampart [anciennement Amour], Bourgogne [anciennement Craps], Français et Union, mesurant soixante-six (66) pieds de face à la rue Rampart sur cinquante-huit (58) pieds de profondeur et 80 de face à la rue Français, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., étant la même propriété acquise par le défendeur conformément de la succession de A. T. Keeler, par acte pardevant Oscar Drouet, ancien notaire, daté du 10 mai 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juil—2 9 16 23 30 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, Convenable pour une fabrique de savon, et tous les accessoires. Le tout devant être vendu en bloc.

Aussi deux autres lots de valeur, y attenants, avec bâtisses et améliorations.

—Dans l'affaire de—

Malcolm W. Kaiser vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,644—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 juin 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir :
1° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, ensemble avec la manufacture de savon qui s'y trouve, et tous les appareils et installations, etc., qui y sont attachés et qui font partie de la dite manufacture de savon, situés dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St-Avid et Claiborne, Prosper et l'avenue Lafayette, faisant une partie des lots désignés par les numéros Un, Deux et Trois sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville, et déposé à l'étude de Félix De Armas, notaire en cette ville. Les dits lots de terre mesurent, chacun, trente cinq pieds de face à l'avenue Lafayette, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles. Un des dits lots forme l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue St-Avid ou Claiborne. Les dits trois lots se touchent et forment un lot de cent cinq pieds de face à la dite avenue Lafayette, sur une profondeur et façade à la rue St-Avid ou Claiborne de cent dix pieds.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Prosper, St-Avid ou Claiborne et Prosper et l'avenue Lafayette, formant une partie du lot désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville déposé en l'étude de F. de Armas, alors ex notaire en cette ville, par acte en date du 21me jour de mars 1836 ; lequel dit lot mesure (au pied américain) trente pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, borné sur un côté par la propriété de R. W. Kaiser et de l'autre par la propriété de Connelly Drouet.
3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro un de l'îlot numéro vingt-quatre, borné par les rues Prosper, Lafayette, St-Avid ou Claiborne et Port, et mesurant trente pieds de face à la rue de l'Esplanade Lafayette, sur une profondeur de cent trente pieds tels pouces et six lignes.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
17juin—17 23 juil 1 9 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de la barge Keystone, avec les agrès, apparaux, etc.

Sans limite.

A un crédit de 12 mois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 mars 1889, dans l'affaire de

L. G. Boutrager & Co. vs leurs créanciers, No 26,299,

et de trois writs de fieri facias dans les affaires qui suivent, à savoir :

First Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph E. Williams—No 26,214.

First Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph E. Williams—No 26,215.

Manufacturers' National Bank of Pittsburgh vs Joseph E. Williams—No 26,216.

Et aussi en vertu d'un ordre de cour dans l'affaire de

First Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph E. Williams—No 26,214.

En date du 17 mai 1889, et aussi en vertu d'un ordre additionnel de cour dans les affaires ci-dessus, rendu le 22 juin 1889, le tout à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
La barge Keystone, ensemble avec tous ses agrès, apparaux etc., comme elle se trouve maintenant dans le fleuve Mississippi, à Algiers, près du débarcadère du ferry du Deuxième District.
Saisie dans l'affaire de l'insolvable.
Saisi dans les affaires ci-dessus et d'autres.
Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir un billet avec de bonnes et solvables cautions, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur sera tenu de son enchère et payer au comptant au moment de la vente, les honoraires du shérif, [illegible] [illegible] le tout à quatre cent cinquante dollars ($450).
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juin—27—juil 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Evelina Marks vs Veuve Mary Ann Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,450—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain morceau de terre en portion avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlot désigné par le numéro [illegible], borné par les rues Joséphine, Fulton, Jackson et Jackson, mesurant [illegible] [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 juin—[illegible] 1 6 juil

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marcelite Muvelle, épouse de Octave Haminie, et Léopold Martin vs Jacob Duke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,990—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Les trois-quarts indivis d'un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Marigny, Girod, Mandeville et Urquhart, ayant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent dix-huit pieds avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Georges N. Guilmette, Mme Fanny Freret, [illegible], vs Wm A. Freret, et Frederick G. Freret.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 2,390—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :
Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Wm A. Freret et Frederick G. Freret dans la succession de leur défunte mère, Mme Fanny Freret et aussi comme cohéritiers de la portion indivise de leurs descendants de la propriété ci-dessous décrite :
1° Les lots 11 à 21 inclusivement, dans l'îlot borné par les rues Carondelet, Baronne, Prosper [illegible], Deuxième, [illegible] suivant un plan de Knell Grant, voyer, en date du 9 mars 1840, déposé dans les archives de Adolphe Mazureau, notaire ; les lots 11 à 20 inclusivement, mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes de face sur la rue Baronne par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 11 ayant trente pieds de face à la rue Deuxième par cent vingt-six pieds de profondeur, et le lot 21 a trente pieds de face à la rue [illegible] sur cent vingt-six pieds de profondeur.
2° Quatre-vingt dix pieds de la portion de façade des lots 5 à 9 inclusivement, dans le même îlot, lesquels cinq lots ensemble [illegible] mesurent chacun trente pieds ; les lots 5 et 6 ont chacun vingt-huit pieds un pouce et 2 lignes, les lots 7, 8 et 9 ont chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes tout de façade sur la rue Carondelet sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles ; les portions des dits lots dont les deux neuvièmes doivent être vendus étant de quatre-vingt dix pieds de façade à la rue Deuxième, sur cent quarante pieds six pouces et une ligne de profondeur et de face à la rue Carondelet.
3° Le lot No 4 dans l'îlot borné par les rues Colisée, Quatrième, Washington et Chestnut, ainsi désigné sur un plan annexé à un acte passé devant Félix Grima, notaire, en date du 29 mai 1861, lequel lot No 4 mesure cinquante-un pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Colisée, par cent vingt-huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Cinq neuvièmes de deux lots de terre, dans le Septième District, Nos 270 A et 270 B, bornés par l'avenue Canal en Carrollton et les rues Dublin, Sixième et Dix-septième ; le No 270 A est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Sixième et Stéphanie, et le No 270 B par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dix-septième et Stéphanie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—24—juillet 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et du fonds de marchandises de première classe d'un plombier, pièces d'adapter pour installation de gaz et machines à vapeur, installation de gaz d'un manufacturier.

La Compagnie dite Phoenix Glass Co. vs E. B. Lyons—No 26,979.

L. Wolf Manufacturing Co. vs le même—No 27,030.

E. P. Gleason Manufacturing Co. vs le même—No 27,032.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et ci-après désignés, le LUNDI, 8 juillet 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Au local, No 34 rue Baronne.
Le contenu du dit établissement, consistant d'un vaste assortiment de lustres, globes, branches, installations de gaz, tuyaux, chaudières, cheminées, ranges, fers, etc., et autres articles nombreux faisant partie de ce genre d'affaires, le tout selon un inventaire déposé en mon bureau.
Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24juin—26—juil 1 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. A. Lacoste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Levée, Elmire, Moreau et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Fouque, le 12 mai 1864, déposé en l'étude de T. Bouligny, notaire. Le dit terrain formé l'angle des rues Levée et Congrès et mesure, au pied américain, trente-quatre pieds et une ligne de façade à la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds, trois pouces et quatre lignes, sur [illegible] Congrès, et quatre-vingt-cinq pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond [illegible] terrain Numéro Quatre, sur trente-deux pieds deux-tiers d'une ligne sur la ligne de ce fond ; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui y appartiennent à la bâtisse devant.
Ensemble avec vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, savoir : la somme de cent deux dollars quarante centins avec intérêt à huit pour cent d'intérêt par an à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de [illegible] dollars [illegible] avec intérêt à huit pour cent par an sur $66 à partir du 1er décembre 1882 ; huit pour cent d'intérêt par an sur $66 de la somme à partir du 1er décembre 1883 ; huit pour cent d'intérêt par an sur $66 de la somme à partir du 1er décembre 1884 ; huit pour cent d'intérêt par an sur $66 de la somme à partir du 1er décembre 1885 ; huit pour cent d'intérêt par an sur $66 de la somme à partir du 1er décembre 1886 ; huit pour cent d'intérêt par an sur $66 de la somme à partir du 1er décembre 1887 ; et les frais et dépens du procès de la cour ainsi que les taxes dues sur la propriété.
L'acquéreur, en outre, assumera le résidu de dit [illegible] hypothécaire, dette qui sera [illegible] [illegible] le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir : la somme de deux mille cinq cent piastres ; et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hortensia Cercial, épouse de Germain Jouende, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,468—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dumaine, Villeré, St-Philippe et Robertson, désigné par le No 2 sur un plan de Joseph Pilié, ancien voyer, du 23 février 1838, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire ; le dit lot mesure un pied américain trente deux pieds plus ou moins de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de quatre vingt-seize pieds deux pouces et trois lignes plus ou moins entre lignes parallèles. La dite propriété ayant été acquise à été achetée par la défenderesse de Alfred Marchand par acte pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 6 mars 1878, et enregistré au Bureau des transports, Livre 108, folio 644.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24—1, 8, 13 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital.

Mme Veuve R. Talbot vs. Veuve et héritiers de F. Degorge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon, formant le coin des rues Hôpital et Royale, et mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Royale sur cent trente pieds de profondeur et vingt-trois pieds de face à la rue Hôpital. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans aucune exception, ni réserve. Etant la même propriété acquise par feu François Degorge par achat des légataires de feu Gilbert Degorge d'après un acte passé le 16 octobre 1880, pardevant Oscar Drouet, ex-notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24juin—24—1 8 15 22 27 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wilson Brothers vs. Crescent City Manufacturing Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,148—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et je vendrai à l'enchère publique, au No 935 de la rue Girod, LUNDI, 8 juillet 1889, à 2 heures p. m. :
Un wagon et un jeu de harnais.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—27, 3, 8 juillet

## VENTES A L'ENCAN.

PAR RODOLPHE J. DERBES.

Au magasin No 225 rue Decatur, pour compte de qui cela concerne, une grande et importante vente de vêtements et articles de fantaisie pour hommes, beau linge de dessous, un grand lot de sabots importés, chapeaux, casquettes, malles, valises, etc.

PAR RODOLPHE J. DERBES, Encanteur—Bureau No 109 rue de Chartres—Il sera vendu le MERCREDI, 3 juillet 1889, à 10 heures et demie du matin, au magasin ci-dessus—
Un bel assortiment de pardessus, un fort stock choisi de beaux vêtements les mieux confectionnés, comprenant de beaux pantalons, paletots et gilets, cheviots, paletots alpaga, un assortiment complet d'articles de fantaisie pour hommes, tels que de jolis devants de chemises en toile, chemises de couleur, chemises de peau, un stock choisi de grandes cravates pour hommes, de beaux parapluies de soie, chapeaux, casquettes, un fort lot de sabots importés, un stock complet de malles et valises, suits en flanelle bleue, etc.
L'attention du commerce est appelée sur cette vente importante.
Conditions à la vente. 30 juin—4f

PAR R. J. DERBES.

Au magasin No 225 rue Decatur, pour compte de qui cela concerne, une grande et importante vente de vêtements et articles de fantaisie pour hommes, beau linge de dessous, un grand lot de sabots importés, chapeaux, casquettes, malles, valises, etc.

PAR RODOLPHE J. DERBES, Encanteur—Bureau No 109 rue de Chartres—Il sera vendu le MERCREDI, 3 juillet 1889, à 10 heures et demie du matin, au magasin ci-dessus—
Un bel assortiment de pardessus, un fort stock choisi de beaux vêtements les mieux confectionnés, comprenant de beaux pantalons, paletots et gilets cheviots, paletots alpaga, un assortiment complet d'articles de fantaisie pour hommes, tels que de jolis devants de chemises en toile, chemises de couleur, chemises de peau, un stock choisi de grandes cravates pour hommes, de beaux parapluies de soie, chapeaux, casquettes, un fort lot de sabots importés, un stock complet de malles et valises, suits en flanel bleu, etc.
L'attention du commerce est appelée sur cette vente importante.
Conditions à la vente. 30 juin—4f

PAR HONY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site de chaux sur lequel on peut bâtir, rue Hennessy, entre Joséphine et Jackson.
A L'ENCAN.
Succession de Daniel O'Regan.
No. 27,281—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HONY & O'CONNOR—Nicholas J. Hony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juin, 1889, il sera vendu à l'encan :
Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Hennessy, Fulton, Joséphine et Jackson. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue Hennessy sur 110 de profondeur, et est situé dans un quartier populeux, près de la Brasserie Louisiane.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire.
18juin—19 26—6 13 20 juil

PAR WARREN HOMES.

PLACEMENTS DE CHOIX

Avec des conditions des plus libérales de un tiers ou plus comptant.

Dans le Premier et Quatrième District.

A proximité des Eglises, des Ecoles, des Marchés et des Chars.

Le cottage pour résidence à double corps de logis Nos 222 et 222 1/2, 226 et 226 1/2 rue Jackson.

Le cottage double pour résidence, Nos 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

L'élégant cottage en bois pour résidence No 40 rue Liberté.

Succession de Mme Blanche Dumestre.

Pour un Partage. A l'encan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 21,799.

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 13 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 6 juin 1889. Dossier No 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme Blanche Dumestre pour un partage, il sera vendu à l'encan public :
1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 21 ; le dit lot mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds [illegible].
Les améliorations comprennent un cottage pour résidence, à double corps de logis, Nos 222 et 222 1/2 rue Jackson.
2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlot que le précédent, désigné par le No 22, le dit lot mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds [illegible]
Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis connu comme les Nos 226 et 226 1/2 rue Jackson.
3° Trois lots de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de la ville, dans l'îlot borné par les rues Gasquet, Annonciation, [illegible] et [illegible], [illegible] [illegible].
4° Un morceau ou portion de terre ou terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant, en mesure française, 50 pieds de face à la rue Annonciation sur 150 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur, plus ou moins, et en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 170 pieds 9 pouces plus ou moins ; le dit terrain étant la moitié du lot primitif désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 de mars 1834, déposé dans le bureau de Carlile Pollock, ex-notaire public en cette ville.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, connu comme les Nos 434 et 434 1/2 rue Annonciation. Les sus-nommés et décrits sont conformes aux plans dressés par Williams & Patton, voyers, daté du mois d'octobre 1887 et sont toutes plus ou moins en mesure américaine, et actuellement en exhibition à l'endroit de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit d'un an et deux ans en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, cinq pour cent frais d'avocat en cas de procédure, la propriété devant être assurée et l'assurance transférée aux détenteurs des billets, le tout garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en dehors du prix d'adjudication. 10 0/0 comptant avant la vente.
Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 juin—[illegible]—juillet 7 13.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jules Simon vs. Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,172—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Burtheville, actuellement le Sixième District de cette ville, dans l'îlot numéro douze et borné par les rues Tchoupitoulas, ancienne[illegible], Calhoun, Annonciation (anciennement Prytania) et la ligne de la propriété Foucher, actuellement le City Park, dans l'Exposition [illegible] le [illegible] de la même voie le City Park actuel, mesurant ce morceau ou portion de terre trois [illegible] coin de la rue Annonciation et la ligne de la dite Exposition Boulevard et mesure soixante-treize (73) pieds de face à la dite Exposition Boulevard en ligne du Parc Audubon, sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Annonciation de cent quarante-sept (147) pieds.
Etant la même propriété acquise par le défendeur ci-dessus par achat de John B. Bob d'après un acte passé pardevant A. S. Beck, notaire en cette ville le 22 de février 1886, Bureau des Aliénations Livre 130 folio 726.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—24—juillet 1 8 15 22 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Coliseum, entre Melpomène et Euterpe, et rue [illegible], [illegible] [illegible].

Eureka Homestead Society vs Bailey [illegible] Lepree.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,412—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlot désigné par le numéro 312, borné par les rues Coliseum, Perrier et Robert, désigné comme lot No 6, sur un plan annexé à un acte passé pardevant F. G. Godenbalk [illegible] [illegible] le 6ème jour d'avril 1847, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur, de Jacob Brown, conformément à un acte passé pardevant M. T. Dossier, notaire, en date du 14 mai 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—[illegible]—juillet 6 13 17 20

## VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles, argenterie et bijoux.

Succession de Jean Henderson.—No 27,166

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—LUNDI, 8 juillet 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, No 162 rue Bienville entre les rues Rampart et Bourgogne en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin, 1889—
Meubles de maison, argenterie et bijoux, d'après un inventaire enliassé au Cour.
Conditions—Comptant.
28 juin—28—juillet 2 7

Résidence à étage rue des Français No 26, près du Marché Français.
Succession d'Eulalie Laborde, épouse de E. G. Sanders.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6,869.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin, 1889, la propriété suivante, savoir :
Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Français, Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 22 pieds 7 pouces et 6 de ligne de face à la rue des Français sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5/8 de ligne.
Ensemble un résidence à étage ayant au rez-de-chaussée un magasin avec résidence au-dessus, hydrant, etc. etc.
Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Une moitié au comptant, et le restant à l'option de l'acheteur et la balance à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889. 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'acquisition.
Acte de vente pardevant Jos. Davigneaud, notaire.
26 juin—26 30—6 13 20 27 juillet.

Magasin en briques à quatre étages, No 126 rue Decatur.
John P. Gaspard vs. ses créanciers—No 22,671.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Decatur, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le lot No 78 et mesurant 34 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond, sur 84 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec un droit de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
11 juin—11 16 23 30—6 3 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques rue du Fort Nos 14, 16 et 18 près de Levée.
Maison en bois rue Mandeville No 61 entre les rues Royale et Chartres.
Vente pour effectuer un partage.
Michel Meilleur vs Charles Caverne, tuteur et al.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,430

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 7 juin 1889 et signé le 13 juin 1889 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes, savoir :
1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Mandeville, Esplanade, Royale et Chartres, mesurant 27 pieds, 3 pouces, 3 lignes de face à la rue Mandeville, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District, dans l'îlot borné par les rues Port, Elysian, Decatur et North Peters, mesurant 53 pieds 1 ligne de face à la rue du Port, 67 pieds, 7 pouces, 6 lignes de profondeur du côté de la rue Decatur, 51 pieds 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue North Peters et 51 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'achat.
Actes de vente pardevant Jos. J. Barnett, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera requis.
14juin—16 23 30—6 13 20 juillet

Propriétés dans le Troisième District.
Maison Double rue des Français, No 131.
Maison à deux corps de logis, rue Bourbon, No 460.
Terrain vide, rue Burgundy.
Succession de Madame F. G. Gaspard—No 26 907.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir :
1° Un lot de terre dans l'îlot compris entre les rues Français, Champs Elysées, Moralès et Urquhart, mesurant 21 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double en bois, contenant 8 chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cour pavée en briques, etc. etc. ; louée $13 par mois.
2° Un lot de terre dans l'îlot compris entre les rues Esplanade et Bourbon, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Esplanade en Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison divisée en deux corps de logis, contenant six chambres, deux citernes, [illegible], lieux d'aisance, cour, etc., etc. Louée $25 par mois.
3° Un terrain vide dans le carré d'îlot compris entre les rues Burgundy, Bourbon, Rampart, [illegible] et Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Burgundy sur 110 pieds de profondeur ; lequel lot de terre est désigné par le No 8 de l'îlot No 26. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant F. L. Ponrchy, notaire.
Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.
5 juin—5,9,15 22,29—juil 6

# Propriétés de choix

Près du Marché Poydras.

Deux résidences en briques, à étage, rue Carondelet, Nos 109 et 111.
Magasin en briques, à étage, rue Poydras, No 134.
Un îlot de terre, avec bâtisses, à Carrollton, à trois îlots du fleuve et dans de l'avenue Southern.
Quatre lots de terre faisant face aux rues St-Louis et Robertson, près de Southern Brewery.
Vente pour effectuer un partage.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,981—Division E.
John H. Schuster et al. vs. Madame E. H. Broadwell et al.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—Le SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 31 mai 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes savoir :
1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlot compris entre les rues Poydras, Baronne, Carondelet et Lafayette, étant à une distance de 60 pieds 9 pouces de la rue Carondelet, et mesurant 21 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras sur 150 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 3 pieds le plus rapproché de la rue Carondelet. Les bâtisses et améliorations comprennent un magasin en briques à étage, loué à MM. Larrieu et [illegible] à raison de $55 par mois. Le magasin est désigné par le No 134 rue Poydras.
2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et îlot, étant à une distance de 79 pieds 7 pouces de la rue Poydras, et mesurant 19 pieds, 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond s'ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étage, loué par mois — portant le No 109 rue Carondelet.
3° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et îlot, attenant à la propriété ci-dessus et récemment décrite ; lequel lot de terre située à une distance de 99 pieds 4 pouces de la rue Poydras, et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond s'ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étage, portant le No 111 rue Carondelet, louée $30 par mois.
4° Quatre lots de terre attenants avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlot No 192, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 5, d'après un plan annexé à un acte de vente par Henry J. Gosh, pardevant Louis T. Caire, alors notaire, le 17 septembre, 1861. Les dits lots ont les dimensions suivantes, savoir :
Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue St-Louis, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le lot No 3 étant à une distance de 32 pieds de la rue Robertson. Les améliorations consistent en une maison en bois, construite sur l'arrière des dits lots, et un grand hangar faisant face à la rue St-Louis, occupé par un maréchal ferrant et atelier de charronnage.
Le lot No 5 mesure 32 pieds de face à la rue Robertson, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouve à une distance de 100 pieds de la rue St Louis. Ensemble une maison en bois, double, etc., etc., louée $8 par mois.
5° Un îlot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, borné par les rues Clinton, Hillary, Commercial et Macarty, mesurant 300 pieds de face aux rues Clinton et Hillary, et 275 pieds de face aux rues Macarty et Commercial. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois à l'angle des rues Clinton et Commercial ; une autre à l'angle des rues Clinton et Macarty ; et un cottage élevé au centre de l'îlot et faisant face à la rue Clinton —citernes, lieux d'aisance, etc. etc.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des susdits billets.
Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 et se conformeront à toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur le prix d'acquisition.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
5 juin—8 8 15 22 29—6 juil

## Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur—Abonnement à toutes les publications ; distribution à domicile. [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.

5 actions du Mutual Building and Homestead Association.

Succession de Frank Lamanette.

No 27,244—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté respectivement le 25 juin 1889 et le 27 juin 1889, pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlot borné par les rues St-Antoine, Nord Rampart, Bourgogne et Bonelon, (anciennement Rogatelle) et mesure 27 pieds 7 pouces de face à la rue St-Antoine, sur 155 pieds et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles ou mesure américaine ; d'après un plan fait par Arthur de Armas, déposé voyer de la ville, en date du 21 février 1887, et annexé à un acte passé pardevant M. T. Dossier, notaire, le 1er mars 1887.
Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage connu comme le numéro treize de la rue St-Antoine, ayant six chambres, corridor, cave, lieux d'aisance, etc.

—Aussi—

5 actions (certificat No 2[illegible]) du Mutual Building and Homestead Association, séries quatre, paiement fait jusqu'au 3 juin 1889.
Conditions—Pour les actions, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires, chacun pour la somme de quatre cents dollars, datés du 26 janvier 1889, payables respectivement à un et deux ans après leur date, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de la dat jusqu'à paiement final ; le reste de l'adjudication, comptant.
L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 juin—30 juil 6 13 20 27 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

PHARMACIE.

Clientèle, patronage, meubles, etc.

Succession de Léon Arland.

No 27,158—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau : 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 1er juillet 1889, à 10 heures A. M., il sera vendu, sur les lieux, coin des rues Dauphine et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 juin 1889, pour le compte de la succession ci-dessus :
1° Le contenu de la pharmacie, ensemble avec la clientèle, patronage, les vitrines, prescriptions, balances pour compteur, distilleries, comptoirs, installations, le magasin, coffre-fort, verrières, médicaments, parfumeries et tous les articles qui appartiennent en général à une pharmacie pour en conduire les affaires ; le tout sera vendu en bloc.
2° Un grand assortiment de meubles pour salon, salle à manger, chambre à coucher et corridor, literie, tapis, matelas, glaces et autres articles trop longs à énumérer.
Le tout d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District, dont une copie peut être vue au bureau de l'encanteur.
Termes : comptant sur adjudication.
19 juin—19 23 26—1 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps de logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jean.

Succession de Luke Mahoney et Honora Mahoney, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,673.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir :
Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui dans le Premier District de cette ville, est au carré No 28 dans l'îlot borné par les rues Gravier, Commerce, St-Jean et Bolivar, sur un plan dressé par Knell & Wegner, arpenteurs, daté le 17 mars 1859, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville, le dit lot formant l'encoignure des rues Gravier et St Jean, et mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis, avec quatre chambres, deux citernes, une cuisine à deux étages avec trois chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur ; la propriété devant être assurée et la police transférée aux détenteurs des billets.
Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28juin—28—6 13 20 27juil—3août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur dans le Sixième District, rue Valence, Pillotte de terre, avec construction de coton, etc. Etc A. S. Barque et John R. Page et Mme Elise Anne Page et als—No 25 110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 13 juillet 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 mai 1889 et signé le 17 mai 1889, et par le consentement des parties intervenantes, daté le 3 juin 1889, dans la dite Cour, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Un lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Toledano, Camp et Magazine et l'avenue Louisiane, désigné comme le No 23, sur un plan dressé par T. Goyel, notaire, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Toledano, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.
2° Une certaine pièce de terre No 468, des [illegible] par J. B. Armstrong, enregistreur de la Louisiane pour quatorze acres et quarante-six centièmes.
3° Un certain jugement en faveur de John Pace contre le Board of Administrators of the Insane Asylum pour $490.77 avec intérêt à 5 pour cent à partir du 21 mars 1877 et les frais rendu par la Sixième Cour du District pour la paroisse d'Orléans, No 2313.
4° Un certain billet de crédit ou un ordre tiré par Josiah Fisk, le 11 mai 1881, pour $300 avec intérêt de 8 pour cent à partir de la date.
Pour plus amples informations concernant la cotation, jugement et billet de crédit dans les paragraphes deux, trois et quatre, voir l'inventaire déposé à la cour.
Conditions—Pour les biens immobiliers un tiers comptant et le reste à un et deux ans ; le portion à crédit sera garantie par privilège de vendeur et hypothèque ; les billets portant intérêt à 8 pour cent et l'acte contiendra les clauses usuelles. Pour les biens mobiliers comptant.
Actes de vente pardevant Ferdinand Kirchner notaire aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8 15 22 29 juil 6 13

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 517 rue des Marais dans le Troisième District.

Succession de Peter Dowry, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS — W. I. Hodgson, encanteur—bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 13 juin 1889, dossier No 26,774, pour le compte de la succession de feu Peter Dowry, à l'encan, il sera vendu :
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlot No 395, borné par les rues Marais, St-Claude, Musique et l'avenue Lafayette. Le dit terrain est désigné par le No 4 et mesure 30 pieds de façade rue des Marais, sur une profondeur de 91 pieds 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage en bois, portant le No 517 de la rue des Marais, et a deux chambres, citerne, annexe, etc.
Conditions—Comptant en passant titres : 10 pour cent comptant sur les lieux, et en assumant le paiement des taxes de 1889 en dehors de l'enchère.
L'acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16juin—16 [illegible] 30—juil 7 14 20

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage désirable dans le Quatrième District.

No 88 Avenue Washington.

Interdiction de Emma L. McDuff.

No 2,172—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 11 juin 1889, et rendu dans la susdite interdiction :
Le commode Cottage couvert en ardoises, avec bâtisse à deux étages dans le fond, No 88 avenue Washington, dans l'îlot borné par les rues Annonciation, Laurel et Sixième, contenant galerie sur la façade et sur les côtés, 5 chambres avec cabinets à provisions en bas, et 2 chambres avec cabinet à provisions au-dessus, citerne, hangar, etc. Le terrain est décrit comme suit : Lot No 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington, sur 100 pieds 9 pouces et 8 lignes de profondeur, plus ou moins, de profondeur sur une plus petite profondeur, désigné par la lettre B, 30 pieds, plus ou moins, de profondeur sur le côté de la ligne du lot No 3 et 4 de la propriété appartenant autrefois à Henry Jette, entre lignes parallèles, et 30 pieds de face ; lesquels 30 pieds de terre mesurent ensemble 30 pieds de face à la rue Washington par 160 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets également garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889 et fera le dépôt d'usage de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant J. Bandermagel, Ecr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 juin—[illegible] juil 6 13 20

## VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix, centralement situées, et d'un rapport rémunérateur.

Les maisons de résidence en briques à deux étages, 223 et 225 rue St-Charles, entre Julia et St-Joseph.

Succession d'Ernest Basile Joubert.

No 27,191—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1889, il sera vendu à l'encan :
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlot borné par les rues St-Charles, St Joseph, Camp et Julia, mesurant 41 pieds 1 pouce de façade rue St-Charles, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par la lettre "B" sur un plan annexé à l'acte dans l'étude d'Amédée Ducatel en date du 15 février 1868. Les améliorations comprennent une maison de résidence double en briques à deux étages Nos 223 et 225 rue St-Charles admirablement située pour résidence ou comme placement d'argent, donnant le très bon revenu de $90 par mois, et peuvent toujours se louer à de bons locataires. La propriété est à proximité de marchés, d'églises et lieux d'amusement, et à 10 minutes de marche de la rue du Canal.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simeon, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
18 juin—18 22 29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPERER UN PARTAGE,

Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

En re Mme Marie Harvey vs. Harvey et als.

Nos 26,917 et 19,329—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Div. "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir :
Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlot borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Laurel et Annonciation, mesurant au pied américain 36 pieds de face rue Félicité sur 161 pieds, 2 pouces, plus ou moins, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annonciation, et 160 pieds, 1 pouce et 3 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel. Le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 étant 8 pieds sur la rue. Le terrain No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 sont décrits sur un plan annexé à un acte d'Albert Dejonnere à Benjamin Pratt, passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 9 mai 1855. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, commode et bien construite désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.
Conditions de la vente—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Fitzpatrick notaire.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
28 juin—28—juil 6 13 20 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Lots de Terre de valeur dans le Premier District, rue Euphrosine, entre les rues Clara et Willow.

Dans l'affaire de R. B. Mitchell vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,621.

VENTE DE SYNDIC.

PAR R. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 3 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. C. Ellis, juge de la dite cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :
Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies servitudes, privilèges et avantages leur appartenant, ou en dépendant en aucune manière, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Clara, Willow (anciennement Marais), Euphrosine et Nouveau Canal, Camellia, et désignés sous les Nos 4, 5 et 6 de l'îlot No 15, sur un plan de Geo. F. Dunbar, voyer, le 4 décembre 1838 et mesurant comme suit : le lot No 4 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de façade à la rue Euphrosine, 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face au Nouveau Canal Camellia sur le côté le plus rapproché de la rue Clara No 4 a 123 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 5 a 126 pieds 10 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 5. Le lot No 5 a 126 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la ligne la divisant du lot No 4, et 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6, le lot No 6 a 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 5, et 134 pieds 7 lignes sur l'autre ligne le séparant du lot No 7.
Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour recouvrer la collection, les polices d'assurance devant être transférées aux détenteurs des billets. L'acte de vente pardevant Fred Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les acquéreurs devront en outre payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
20juin—20 23 26—6 13 20juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District, rue Clio, entre Franklin et Franklin—Une action de la Compagnie dite Mechanics Dealers & Lumbermen's Exchange de la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Patrick C. Malone vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,642.

Vente de Syndic.

PAR R. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant en aucune manière, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Franklin, Ste-Marie, Clio et Calliope, et désigné comme le lot B sur un plan certificat de recensement fait par C. A. de Armas, député voyer de la ville, suivant lequel le dit lot de terre mesure 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Clio, sur 127 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles et est composé de l'arrière partie des différents lots Nos 1, 2, 3 et 4.
2° Une action du fonds capital du Mechanics Dealers and Lumbermen's Exchange of New Orleans.
Termes et conditions—Pour la propriété foncière : Un tiers comptant et la balance à un et deux ans par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, avec clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en forcer la collection et la police transférée aux détenteurs des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. De pour l'action, comptant avant le transfert.
20 juin—20 23 29—6 13 20 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une manufacture à vapeur

De Chaudières, Résidences, Saloons, Fours.

Consistant en matériaux, machines à vapeur, bouilloires, arbres de couche, poulies, machines bourdes et légères, outils, etc.,

Aussi, les comptes ouverts à recouvrir, etc.,

Dans l'affaire de Patrick C. Malone vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E No 26,642.

VENTE DE SYNDIC.

PAR R. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon,—MARDI, 9 juillet 1889, à 10 heures et demie a. m., au local situé nord-est des rues Franklin et Clio, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-dessus décrite, et plus amplement détaillée par un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
20juin—20 25—juil 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cuves et matériaux pour faire des cuves.

Machines à vapeur, bouilloires, arbres de couche, poulies, courroies, bourdes et légères.

OUTILS, MEUBLES DE BUREAU, ETC.

Dans l'affaire de R. B. Mitchell vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,621.

VENTE DE SYNDIC.

PAR R. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—LUNDI, 1er juillet 1889, à 11 heures a. m., au local, rue Euphrosine entre Clara et Willow, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 19 juin 1889, seront vendus les articles ci-dessus décrits et plus amplement détaillés par un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
20juin—20 21—juil 1

Succession de Mme Barbara Hamm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27 350—Division A—Attendu que Mlle Anne Hey a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Barbara Hamm, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 juin—juil 2 7